

Corruption : TechnipFMC écope d'une lourde amende

VINCENT COLLEN – Les Echos le 26/06/2019

Le parapétrolier franco-américain va devoir verser 300 millions de dollars aux autorités américaines et brésiliennes.

C'est un montant record pour TechnipFMC. Le groupe parapétrolier franco-américain va verser 301 millions de dollars (265 millions d'euros) d'amendes pour mettre fin à des poursuites aux Etats-Unis et au Brésil concernant des faits de corruption au Brésil et en Irak. L'annonce a été faite mardi soir, conjointement, par le département américain de la Justice et les autorités brésiliennes qui ont mené l'enquête de concert. TechnipFMC a aussi conclu un accord de principe sur le même sujet avec le gendarme de la Bourse aux Etats-Unis, la SEC. L'essentiel de l'amende (214 millions de dollars) est versé au Brésil.

Les poursuites concernaient deux circuits de versement de pots-de-vin, l'un impliquant le français Technip au Brésil entre 2003 et 2014, l'autre l'américain FMC en Irak entre 2008 et 2013. Les deux sociétés ont fusionné en 2017 pour donner naissance à l'un des leaders mondiaux des services aux compagnies pétrolières et gazières.

Au Brésil, Technip opérait via une coentreprise avec le singapourien Keppel Offshore & Marine, afin de participer à des projets pétroliers en mer, détaille le document publié par le tribunal de New York mardi. Deux cadres français du groupe (dont l'identité n'est pas dévoilée) ont versé des commissions à des fonctionnaires brésiliens et au Parti des travailleurs, au pouvoir à Brasilia à l'époque. Technip a aussi embauché « de manière corrompue » les enfants de certains fonctionnaires brésiliens et de salariés de Petrobras, la compagnie pétrolière publique. Le but : remporter des contrats avec Petrobras. Au total, Technip et ses complices ont versé plus de 69 millions de dollars de dessous-de-table. En retour, l'entreprise française a engrangé 136 millions de dollars de bénéfices des contrats ainsi remportés au Brésil, poursuit le tribunal, qui cite des extraits d'e-mails échangés entre les personnes impliquées. Ce type de pratiques était courant chez Petrobras, dont le scandale a contribué à la défaite du Parti des travailleurs aux élections l'an dernier.

Fonctionnaires irakiens

En Irak, FMC a versé des commissions à plusieurs fonctionnaires pour « obtenir et conserver » des activités liées à l'exploitation des hydrocarbures dans ce pays, affirme le tribunal de New York. Les montants en jeu sont moins importants : la société américaine aurait réalisé des bénéfices d'« environ 5,3 millions de dollars » grâce à ces pots-de-vin. Les e-mails cités sont explicites, certains évoquant clairement les sommes versées (1 % du contrat dans un cas, 100.000 dollars dans l'autre, 500.000 dans un autre encore...).

TechnipFMC devra fournir aux autorités brésiliennes et américaines « des rapports sur son programme de lutte contre la corruption » pendant plusieurs années. « *Ces agissements, remontant à plus de dix ans, sont le fait d'anciens employés et ne reflètent pas les valeurs de notre entreprise aujourd'hui* », a déclaré le directeur général, Doug Pferdehirt, dans un communiqué.

Le groupe avait provisionné 280 millions de dollars en fin d'année dernière en prévision de ces amendes. Il prévoit en outre de payer quelque 70 millions de dollars à l'issue d'une enquête menée par le parquet national financier en France pour une autre affaire de corruption, cette fois-ci au Ghana et en Guinée équatoriale. « *A ce jour, cette enquête n'a pas fait l'objet d'un règlement* », précise TechnipFMC.